

**MAIRIE DE THERVAY  
39290 THERVAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DELIBERATION N° 2023-08-05**

L'an deux mille vingt-trois, le 23 août à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

**PRESENTS** : BERTOLI Régis, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline, PHILIPPON Franck.

**Absent excusé** : M. CHAMPONNOIS Alain ayant donné pouvoir à M. PHILIPPON Franck

**Secrétaire de séance** : CHERREY-GUELAUD Corinne

Convocation du 11/08/2023 (affichée le 11/08/23).

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR STATIONNEMENT**

Le Maire rappelle que la commune avait conclu une convention avec la Société TRANSDEV, attributaire du marché des transports scolaires pour le stationnement d'un bus sur le domaine public. Il précise que suite au renouvellement du marché, cette prestation sera assurée par la Société KEOLIS à compter de la rentrée de septembre 2023 et qu'il y a donc lieu de signer une convention avec KEOLIS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal – à l'unanimité – accepte la signature d'une convention pour le stationnement du bus scolaire, fixe le montant des droits de stationnement à 120 euros par an et charge le maire de la rédaction et la signature de cette convention et de la mise en recouvrement des sommes dues.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Stéphane ECARNOT

